



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 14 NOV. 2017

Réf. : mfprra_820xee1c4

Dossier suivi par :
KERSCHENMEYER Chantal
Tél. : 247-83093

Lettre circulaire

aux départements ministériels, administrations et services de l'État

Objet : Circulaire - Jours fériés 2018

Il est porté à la connaissance des départements ministériels, administrations et services de l'État que pour l'année 2018, les jours fériés légaux correspondent aux jours de semaine suivants :

Jours fériés légaux :

Nouvel An	Lundi, le 1er janvier 2018
Lundi de Pâques	Lundi, le 2 avril 2018
Fête du Travail	Mardi, le 1 ^{er} mai 2018
Ascension	Jeudi, le 10 mai 2018
Lundi de Pentecôte	Lundi, le 21 mai 2018
Assomption	Mercredi, le 15 août 2018
Toussaint	Jeudi, le 1 ^{er} novembre 2018
Noël	Mardi, le 25 décembre 2018
Deuxième jour de Noël	Mercredi, le 26 décembre 2018

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement grand-ducal modifié du 3 février 2012 fixant le régime des congés des fonctionnaires et employés de l'État, la journée suivante est à remplacer par un jour de compensation à prendre individuellement par chaque agent endéans un délai de trois mois prenant cours le lendemain du jour férié considéré :

Jours de compensation :

Fête Nationale	Samedi, le 23 juin 2018
----------------	-------------------------

Je profite par ailleurs de l'occasion pour rappeler que les agents de l'État chômeront l'après-midi du 24 décembre 2018. Une demi-journée de congé est accordée le mardi de la Pentecôte (22 mai 2018), les départements ministériels, administrations et services de l'État devant être accessibles au public pendant cette journée suivant les horaires habituels.

Le Ministre de la Fonction publique
et de la Réforme administrative


Dan Kersch